

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 novembre 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres excusés représentés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), Mme TOLLOT (représentée par Mme REVEL)

Membres absents excusés : (2)

M. BARRON, M. EL HASSOUNI

Date de convocation : 20 novembre 2008

Délibération n° : 79-2008

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2009

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus.

Le présent document propose une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS de Dijon et des orientations qui pourraient être retenues pour 2009. Il intègre les opérations engagées sur la base de l'analyse des besoins sociaux menée avec le cabinet COMPAS.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la Ville. Il soutient les personnes en difficulté par des actions suivies et des aides personnalisées : personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées ou sans emploi.

Avec un budget annuel (investissement + fonctionnement) stabilisé à plus de 18 millions d'euros depuis 2005, le CCAS de la Ville de Dijon :

- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours d'insertion et contribue au maintien du lien social à travers :
 - deux services sociaux (le service social général et le service social gérontologique)
 - deux résidences sociales (Abrioux et Viardot) qui gèrent 204 chambres et 113 petits logements meublés (studio+T1bis)
 - trois centres sociaux (CS Balzac, CS Fontaine d'Ouche et CS Bourroches)
- accueille et soutient les personnes handicapées et leurs associations représentatives,

- propose une gamme étendue de services aux personnes âgées : 4 résidences, services de maintien à domicile, élaboration et suivi de plans d'aide individualisés, ainsi que de nombreuses animations.

Les prestations offertes par le CCAS sont financées très largement par la Ville de Dijon qui apporte plus de 43% du budget total (en investissement et en fonctionnement), sachant que la contribution du Crédit Municipal est en diminution chaque année depuis 10 ans et représente à peine 3% des recettes. Le reste du budget est abondé pour 24% cumulé par les autres partenaires institutionnels (Etat, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, CPAM etc...) et pour environ 30% par la participation des usagers des différents services payants.

1) Rappel du cadre budgétaire :

Le CCAS dispose d'un budget principal et de 5 budgets annexes pour ses établissements de personnes âgées (3 établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes EHPAD, un EHPA et un centre d'accueil de jour Les Marronniers).

Au cours de l'année 2009, un 6ème budget annexe devra être constitué pour le Service d'Actions Tutélaires Gérontologique (SATGE), qui, dans le cadre de la réforme des tutelles, doit adopter le statut d'établissement médico-social sous la forme d'un service non personnalisé du CCAS, de manière à être habilité et à pouvoir prétendre à la dotation de fonctionnement versée par la DDASS.

2) Les orientations proposées :

Au delà de la poursuite des services existants, plusieurs éléments nouveaux marqueront l'exercice 2009, à savoir :

- le transfert du service Dijon Ville Santé à la ville en cohérence avec la nouvelle organisation du pôle solidarité santé CCAS (regroupement avec le service Hygiène de la ville),
- la reprise du centre social des Bourroches en année pleine.
Pour l'exercice 2009, le centre social des Bourroches est donc intégré dans le budget principal du CCAS et le budget de Dijon Ville Santé est transféré dans le budget de la Ville de Dijon.
A noter : ces modifications auront très peu d'incidences sur le plan budgétaire car ces deux activités ont un budget de même importance.
- le développement d'une mission d'appui à l'insertion centrée sur les questions de logement en cohérence avec la nouvelle politique municipale dans ce domaine.

Enfin, pour les aides financières, il convient de souligner que le Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 juin 2008 a décidé de poursuivre et développer la démarche d'analyse des besoins sociaux en 2008/2009 pour permettre aux administrateurs et aux services d'approfondir leur connaissance des populations, de leurs besoins, ainsi que des nouveaux processus d'exclusion.

Pour ce qui concerne les aides financières en 2009, il convient de prendre en compte le contexte de crise économique que nous connaissons actuellement et qui risque d'accroître les difficultés sociales des personnes en situation de fragilité. C'est pourquoi, il vous est proposé de revaloriser le montant des crédits dédiés aux aides financières par rapport au montant réalisé en 2008 (compte administratif attendu pour 2008) en prévoyant une enveloppe de 580 000 €.

Pour ce qui concerne l'ensemble des autres charges de fonctionnement, depuis plusieurs années, le CCAS s'est engagé à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Ainsi pour les frais de personnel qui représentent 63% des charges, il vous est proposé de poursuivre la politique de maîtrise des dépenses engagée par la ville de manière à limiter l'accroissement de la masse salariale (réduction des remplacements, non compensation de certains départs en retraite, limiter les créations de poste).

Pour 2009 deux demandes ont été présentées par le CCAS : un poste d'agent de livraison pour permettre l'organisation à terme d'une 15^e tournée de livraison des repas à domicile et un poste de travailleur social pour la nouvelle cellule hébergement logement.

Enfin il vous est proposé de poursuivre les efforts entrepris depuis deux ans pour réduire les déficits d'exploitation des établissements médico-sociaux du CCAS, les premiers résultats suite au passage en EHPAD étant très encourageants (La Résidence les Marguerites a, en 2008, équilibré son budget sans avoir recours à la participation du CCAS).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il n'y a pas d'évolution notable pour 2009. Les orientations budgétaires proposées tiennent compte du montant prévisionnel des subventions que devraient allouer la Ville de Dijon et le Crédit Municipal au CCAS.

Des discussions préalables engagées avec la Ville et le Crédit Municipal quant au montant des subventions d'équilibre, il ressort que la somme qui pourrait être allouée au CCAS augmentera au niveau de la Ville (7 890 645 €, soit + 6,99 % par rapport à 2008) et restera stable au niveau du Crédit Municipal (550 000 €).

Voici les principes de gestion qui vous sont proposés pour 2009.

S'agissant des investissements, il convient de rappeler que, la Ville de Dijon participe financièrement aux travaux d'entretien, de rénovation, de sécurité et de mise aux normes des établissements gérés par le C.C.A.S.. Les opérations prévues à ce jour pour 2009 concernent principalement les travaux de sécurité et de mises aux normes de la résidence « Les Bégonias ».

Par ailleurs, pour sa part, le CCAS assurent les dépenses d'investissement plus courantes consacrées principalement à l'achat ou au remplacement de mobilier et matériel de bureau, d'électroménager, de véhicules, de matériel et équipement médical, de matériel de sécurité. Elles sont autofinancées par les dotations aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA, sans qu'il soit nécessaire de faire un prélèvement sur la section de fonctionnement.

Elles comprennent également les remboursements des cautions aux usagers des deux résidences sociales (Abrioux et Viardot), ainsi que les prêts sans intérêt octroyés aux personnes en difficulté parallèlement au micro crédit social mis en place en partenariat avec le Crédit Municipal et la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, le budget qui sera présenté lors de la séance du Conseil d'Administration de janvier prochain proposera :

- 1) Des dépenses de fonctionnement courant évaluées au plus juste pour permettre aux services d'assurer leurs missions. Le recours de plus en plus fréquent aux achats en commun, dans le cadre du groupement de commandes mis en place avec la Ville et les régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre, aidera le CCAS à bénéficier de prix plus compétitifs.
- 2) Une masse salariale maîtrisée par une stabilisation des effectifs dans tous les secteurs, et une limitation des remplacements aux besoins indispensables (baisse des enveloppes de remplacement).
- 3) Un ajustement des crédits consacrés à l'aide aux plus démunis dans un contexte difficile de crise économique.

Les membres du Conseil d'Administration statuent sur l'ensemble des orientations pour l'exercice 2009.

Pas d'opposition.

Une abstention : Mme CHATILLON, en ce qui concerne l'intitulé « débat d'orientation budgétaire » pense qu'il ne doit pas y avoir de vote dans le cadre d'un débat.

Adopté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 DEC. 2008



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAG : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 27 NOV. 2008